



N° 141

F.S.U. 93
infos

mars 2016

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

N° CP: 1016 S 07010 - N° ISSN : 1247- 1003 Directeur de la publication : Guy Trésallet

Ni réécriture, ni rééquilibrage: retrait total du projet de loi travail !

**Dossier :
Décryptage
de la loi**



Romani / Photothèque du mouvement social

Jeudi 31 mars

Grève interprofessionnelle. Manifestation unitaire à Paris

(CGT - FO - FSU- Solidaires - UNEF - UNL)

GOODYEAR/AIR FRANCE : MÊME COMBAT !



Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis ont eu l'occasion d'exprimer leur profonde indignation et leur colère suite à la condamnation de 8 ex-salariés Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois ferme.

Dans une région fortement frappée par le chômage, dans le cadre d'un conflit social âpre où les salariés étaient engagés contre la casse de 1173 emplois, luttant pour leur dignité et le devenir social de leur famille, un accord de fin de conflit avait été signé entre la direction de Goodyear et le syndicat majoritaire de l'entreprise. Cet accord, conclu après une bataille de 7 ans, actait, entre autre, l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires contre les militants syndicaux.

C'est donc le Procureur de la République, qui a décidé de poursuivre l'action judiciaire. Ce qui donne à cette condamnation un caractère politique.

Dans un contexte d'état d'urgence, où cette loi d'exception est parfois détournée pour tenter de faire taire le mouvement social, où l'on constate que des militants écologistes sont assignés à résidence, cette attaque contre des militants syndicaux, est un nouveau très mauvais signe.

Elle s'inscrit dans un mouvement de criminalisation de l'action syndicale, qui ne cesse de s'accroître, avec notamment les gardes à vue de salariés d'Air France.

Des gardes à vue qui faisaient suite aux accusations publiques du 1er ministre contre des salariés, condamnés avant le moindre procès, après les événements dits « de la chemise ». Des propos martiaux du chef du gouvernement, qui ont totalement débridé la direction d'Air France dans sa stratégie répressive. La direction du travail a rétabli un délégué syndical d'Air France dans ses droits, après son licenciement arbitraire, ce dont nous nous félicitons.

Les militants qui se font les portes voix de la défense des libertés syndicales et démocratiques, des combats pour l'égalité et la justice sociale, n'ont pas à être traités comme des délinquants.

Laisser entendre l'existence de « deux poids deux mesures », permettre que s'installe la criminalisation de ceux qui luttent pour le bien commun, faire du souci de la sécurité une arme contre nos libertés, serait entrer dans des chemins bien obscurs, que nous refusons !

Nous adressons toute notre solidarité aux 8 ex salariés de Goodyear, exigeons l'arrêt des poursuites à leurs encontre, et la réintégration des 5 salariés d'Air France.

Nous appelons à rejoindre le comité de soutien départemental de Seine-Saint-Denis aux salariés de Goodyear et d'Air France .

Bobigny le, 16 février 2016.

Pour rejoindre le comité de soutien, s'inscrire à l'adresse mail : soutiengoodyearAF93@gmail.com

Un mois de mars sous tension

Depuis le début du mois de mars se succèdent les mobilisations des salariés, des jeunes, des retraités, contre le projet de loi El Khomri, contre l'inscription dans la constitution de la déchéance de nationalité, contre la prolongation de l'état d'urgence, ...

Le gouvernement promet des rendez-vous, des avancées sur des textes de lois, des échanges sur les revendications syndicales, mais n'entend pas l'urgence sociale !

Quand la loi doit protéger les salariés, le gouvernement publie un projet de loi qui vise à limiter les indemnités prud'homales en situation de licenciements abusifs, limiter la durée des accords d'entreprise pour remettre en cause les acquis des salariés, permettre aux employeurs des entreprises de moins de 50 salariés de se passer d'accord d'entreprise pour fractionner le repos quotidien et moduler le temps de travail, remettre en cause la durée maximale hebdomadaire pour la passer à 60 heures, etc...

Quand nous dénonçons depuis plusieurs années, le blocage des pensions et des salaires, c'est par un nouveau rendez-vous le 17 mars que le gouvernement répond.

Dans la fonction publique, depuis 2011, la tendance à la baisse du salaire net moyen est confirmée chaque année (0,1% en 2011, 0,8% en 2012, 0,5% en 2013). En seize ans, la non-compensation de l'inflation aboutit sur le traitement indiciaire à une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de salaire par an.

Revaloriser les salaires et les pensions est indispensable et possible. Nous exigeons du gouvernement qu'il prenne une mesure immédiate et d'urgence pour commencer à remettre les salaires à niveau, et qu'il s'engage à programmer dès maintenant des mesures pour le début 2017 permettant d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012.

Nous rappelons notre opposition au projet de constitutionnalisation de l'état d'urgence qui autorise la pérennisation de dispositifs d'exception non encadrés dans leur périmètre et qui s'exonèrent d'un contrôle judiciaire dans leur mise en œuvre. Nous refusons les dispositions du projet de loi pénale qui restreindraient encore davantage les libertés individuelles et introduiraient dans la justice ordinaire une partie des mesures exceptionnelles issues de l'Etat d'urgence. La nécessaire lutte contre le terrorisme ne doit pas aboutir à sortir de l'état de droit. Quant à la déchéance de nationalité, cette disposition, dont chacun reconnaît par avance l'inefficacité, vise uniquement à afficher de la fermeté, au risque d'ouvrir une brèche dans le pacte républicain.

C'est dans le développement de mesures qui confortent le vivre ensemble et la justice sociale qu'il faut investir pour faire progresser notre société.

Investissons dans l'éducation, la culture, le sport, l'aménagement du territoire, l'accès aux services publics, la promotion de la laïcité, la lutte contre les inégalités et les discriminations...

Mobilisons-nous pour imposer d'autres choix !

Didier Broch
Secrétaire général



Complément au rapport d'activité

Notre congrès 2016 s'ouvre dans un contexte différent de celui de 2013. Si en 2013, nous pouvions affirmer que cela faisait plus de 10 ans que la FSU n'avait pas tenu un congrès avec une majorité politique qui se revendique de gauche, nous pouvons aujourd'hui néanmoins affirmer que nous vivons depuis presque cinq ans dans un pays qui n'applique pas une politique de gauche.

En 2013, lors du congrès, soit moins d'un an après les élections présidentielles et législatives, nous ne caressions malheureusement déjà plus l'espoir de la mise en place d'une politique de gauche, après le renoncement du chef de l'Etat de renégocier le pacte budgétaire du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'union économique et monétaire. Mais pire, en octobre 2012, le gouvernement français avait scellé son mandat avec un choix de politique d'Austérité en adoptant le projet de loi organique mettant en œuvre la « règle d'or » d'équilibre des finances publiques, plafonnant ainsi les déficits publics et limitant drastiquement les déficits structurels.

Les conséquences de ce choix désastreux conduiront à des mesures installant alternativement désespoir et colère dans la population. Ce seront **l'austérité, le pacte de responsabilité, l'allongement progressif des durées de cotisation pour la retraite et le CICE** qui assésés au fur et à mesure du temps plongeront la population dans la désespérance et conduiront à ce que nous connaissons tous ici depuis les élections municipales de 2014, un glissement progressif dans les urnes vers un vote à droite et à l'extrême droite.

Mais n'oublions pas que dans ce contexte, le premier parti de France est l'abstention et qu'il reste à motiver beaucoup de nos concitoyens. Il faut à travers nos actions, dans notre quotidien et dans nos mobilisations réussir à expliquer les mécanismes qui conduisent aux situations insupportables que nous vivons, mais aussi être porteur de solutions. Nous ne devons pas non-plus céder à une simplification à outrance qui conduit à une logique de com sans réelles propositions comme d'autres organisations peuvent le faire.

A la FSU93, dans cette culture du débat, nous avons toujours réussi à porter des messages forts et fait valoir notre point de vue dans toutes les instances interne à la FSU, mais aussi avec nos partenaires syndicaux et associatifs. Et c'est pour cela que nous nous sommes toujours refusé à n'être que signataire de textes qui nous parviennent déjà aboutis sans possibilité d'amendement. Nous le rappelons régulièrement, partager les luttes, c'est à la fois

en partager le bien fondé, les modalités et les documents qui y font référence. Nos pratiques sont globalement bien intégrées par nos partenaires réguliers et particulièrement ici à la bourse du travail départemental de Bobigny dans

laquelle mes prédécesseurs ont œuvré à faire entendre la voie de la FSU93. Encore très récemment, suite à la condamnation des camarades de Goodyear, les échanges entre les différentes organisations ont été à la fois rapides et ont permis d'aboutir à une expression commune que nous avons mise à votre disposition. **Les syndicalistes de Goodyear doivent être relaxés !**

A la FSU93, dans ce département jeune, nous sommes bien entendu en première ligne des enjeux de notre société avec une population jeune, en constante augmentation, nécessitant un suivi social important et des services publics de qualité pour suivre et construire la société de demain. Nous revendiquons et portons dans chaque intervention, la nécessité d'un Plan de Développement pour l'Ecole en Seine Saint Denis, que nous avons réussi à faire partager par les autres organisations syndicales, mais il me semble qu'il est temps de porter maintenant le débat autour d'**un plan de développement des Services publics en Seine-Saint-Denis** et je vous propose d'ors et déjà que dans les suites de ce congrès, nous ouvrons des groupes de travail pour élaborer ensemble son contenu.

Vous me direz, peut-être : « Pourquoi cette proposition ? » Tout simplement parce que le rôle de notre fédération est de mettre en cohérence les réflexions que vous portez dans vos syndicats, les évolutions de nos territoire et les mandats que nous votons ensemble, et qu'il y a là la convergence de tout cela. A la fois une véritable alerte sur l'évolution de ce territoire avec le « Grand Paris » et les projets immobiliers notamment sur le parc Georges Valbon, que nous avons participé à faire reculer depuis le mois de juin dernier avec la participation de nos militants aux diverses mobilisations sur le parc. A la fois la poursuite de la réflexion suite aux assises du travail social qui sera menée avec les syndicats des travailleurs sociaux ici même jeudi 28 et dont nous devons faire connaître les réflexions et à la fois un travail déjà avancé sur l'Ecole pour lequel nous devons poursuivre l'élaboration et tout cela en cohérence avec les mandats que nous voterons en congrès.



Si je pense ce travail nécessaire, chacun d'entre nous doit être conscient de l'investissement que cela demande aux uns et aux autres, car il ne s'agit pas non-plus de mordre le trait de l'organisation fédérale et de faire valoir des positionnements différents des syndicats nationaux. Si dans les remarques formulées dans les critiques du rapport d'activité, a été évoquée la question des rythmes scolaires, je tiens à rappeler que la question abordée de la sorte à propos d'une date d'action dans un seul champ d'enseignement ne relève pas directement de la FSU. **La réflexion fédérale porte elle sur l'ensemble de la question de la refondation de l'École qui relève de l'intégration de l'École dans la société,** avec l'impact sur les différentes professions et l'ensemble des collègues qui interviennent dans et autour de l'École. C'est pourquoi nous avons traité cette question à travers les CDEN avec les camarades d'EPA, du SNES, du SNEP et que le SNUipp a par ailleurs toujours porté la revendication d'autres rythmes scolaires dans ses mobilisations sans se limiter à l'action du 14 novembre 2013.

Pour la redéfinition des missions des ATTE, la FSU 93 a fait en sorte que les différents syndicats de la FSU puissent participer aux discussions avec le Conseil général après s'être rencontrés soit dans les locaux du SDU-CLIAS , soit ici à la bourse du travail. Le SDUCLIAS, le SNUACTE (tous les deux étant devenus le SNUTER, nous saluons ici cette création), le SNASUB, le SNUPDEN



ont travaillé ensemble pour que les missions redéfinies des ATTE soient élaborées avec leurs représentants du personnel. Il ne s'agissait pas de valider les choix budgétaires du conseil général, et cela n'a rien retiré aux prérogatives des syndicats concernés qui rappelons le siègent dans des CTP différents (l'un au CG, l'autre à la DSDEN). La FSU a bien entendu une responsabilité dans la convergence des luttes si

tant est que les syndicats qui la composent sont appelants à l'action concernée.

Concernant un appel à la grève le 6 juin 2014, un appel FO/Sud éducation a bien été lancé Sud Education se substituant à Sud Collectivités Territoriales qui n'appelait pas. Difficile à expliquer pour une mobilisation concernant les ATTE. Pour nous, il est primordial que les syndicats des personnels concernés soient signataires d'un appel pour engager la fédération. Il n'est pas question que notre fédération signe des appels à la grève à la place des syndicats concernés en premier lieu, leur supprimant ainsi l'approche catégorielle et leur imposant une mobilisation qui de fait ne fonctionnerait pas ou qui serait contre productive.

Cela aurait pu être le cas de la lutte pour la régularisation des AED étrangers car nous savons qu'un certain nombre de régularisations sont liées à des conventions internationales, et nous sommes intervenus plusieurs

fois auprès de la préfecture de Seine-Saint-Denis pour faire aboutir les procédures. Nous l'avons indiqué aux camarades de RESF 93 et nous partageons la volonté d'une élaboration commune. C'est pourquoi il n'y a pas de divergence insurmontable avec RESF 93 et il suffit juste que nos travaux en amont soient communs et ne nous mettent pas en situation de signature de documents non amendables. Nous y sommes parvenus lors de l'élaboration d'un courrier au CG. RESF, dont nous sommes membre fondateur, est un levier essentiel des luttes pour la scolarisation des enfants de « sans papiers », mais aussi pour le respect et l'amélioration de l'accueil des migrants, l'avancée des débats et des revendications des « sans papiers » notamment des jeunes adultes sortant du système éducatif. Je le réaffirme, si nous sommes d'accord sur le fond, nous trouverons la forme de concertation nécessaire à l'élaboration de luttes communes.



Pour des prises de position et des luttes qui fassent sens pour chacun d'entre nous, il nous faut probablement améliorer notre communication, mais cela engage également chacun d'entre nous dans **une présence régulière dans les débats de la FSU93.** Il y a bien entendu les CDFD, la mise en place d'un BEFD depuis six mois, il y aura le renouvellement du site internet, mais il y a aussi des possibilités de consultation par échange de mail comme nous avons pu le faire à deux reprises, pour PPCR et pour l'appel à la grève du 26 janvier. Bien entendu que cette méthode est imparfaite et qu'elle ne reste que substitutive, mais elle permet tout de même de consulter, récolter les avis et pouvoir en faire une synthèse, pour porter notre positionnement dans les instances et auprès de nos partenaires. autant, la FSU93, dans le cadre de ses échanges avec les autres organisations syndicales a signé un appel à la grève depuis presque deux semaines, avec la FNEC FP-FO 93, la CGT Éducation 93 et la CNT Éducation 93, SUD Éducation 93 s'étant retiré de cet appel.



Pour PPCR, le calendrier de consultation ne nous permettait pas de réunir un CDFD, mais la consultation a fait apparaître de façon évidente que nous ne pouvions pas donner un mandat clair au CFR d'Ile de France qui nous représente en CDFN. Avec des résultats qui nous conduisaient sur un vote à 50/50, en fonction des syndicats d'origine et des tendances au regard du poids de chacun au CDFD, nous n'aurions pu ni nous positionner « Pour une signature », ni « Contre une signature » au regard des règles statutaires de notre fédération et à la légitimité de vouloir faire synthèse avec la règle des 70%. Mais comment répondre à la question d'une signature à la fin d'une négociation au regard de cette règle ? Nous aurons, vous

le savez tous, un débat autour de cette question dans le cadre des propositions de modifications statutaires, je ne m'entendrais donc pas sur cette question. Pour la réponse à un appel ou non à la grève du 26 janvier, situation un peu différente, la question se pose à la veille des vacances scolaires avec une nécessité de faire parvenir un positionnement pour le BDFN du 4 janvier. Votre réponse à la question a été favorable et nous avons pu de fait la transmettre et faire valoir notre point de vu dans toutes les instances et dans toutes les réunions intersyndicales. Nous nous sommes prononcés pour un appel à la grève et à la manifestation, considérant que nous avions à porter deux sujets de front en s'assurant de la visibilité de chaque mobilisation. Si malgré tout, cela n'a pas permis d'aboutir à un appel à la grève, mais à un soutien des appels des SD et des SN de la FSU au niveau national, cela a tout de même contribué avec d'autres SD et SN à appeler à la grève à la fois contre la réforme des collèges et pour les salaires de la fonction publique en Ile de France. Je vous informe d'ailleurs que le CFR d'Ile de France est signataire d'un appel intersyndical appelant à participer à la manif et à réussir cette mobilisation.

Pour autant, la FSU93, dans le cadre de ses échanges avec les autres organisations syndicales a signé un appel à la grève depuis presque deux semaines, avec la FNEC FP-FO 93, la CGT Educ'Action 93 et la CNT Education 93, SUD Education 93 s'étant retiré de cet appel.

Si cet exemple peut faire apparaître la satisfaction d'avoir pu faire valoir un positionnement dans un laps de temps court et contraint par les vacances scolaires, il reste vrai que c'est en CDFD que s'élaborent les positionnements car il permet échange, confrontation d'idée et élaboration commune, comme nous avons pu le faire récemment avec la motion sur l'Etat d'urgence, élaborée en séance et votée à l'unanimité.

Motion qui nous ramène à notre activité et au message que nous souhaitons envoyer dans ce congrès. Depuis

plus de deux mois, notre pays suite à la barbarie que nous vécue le 13 novembre, a été plongé par le gouvernement dans un Etat d'Urgence qui devait faciliter les investigations, les interventions et enquêtes dans les douze jours suivants. Si des divergences d'opinion peuvent se faire entendre sur cette période d'exception. Nous sommes ici

convaincu que la prolongation n'a de sens que pour rompre avec la liberté d'expression, de mobilisation et de manifestation, ce que nous condamnons fermement. Le gouvernement français a saisi l'opportunité de cette prolongation pour faire taire le monde militant à l'approche de la COP21 et a finalement été obligé de céder sur des mobilisations réorganisées comme la chaîne humaine du dimanche

29 novembre, mais qui dans ce climat de tension dans la société ne pouvait plus avoir l'ampleur des manifestations prévues. Mais non satisfait de « ce coup » politique, il en venait le même jour à interpeller les manifestants présents sur la place de la république.

Nous ne pouvons accepter ces répressions syndicales et avons immédiatement élaboré un communiqué de presse réclamant la libération de nos camarades, directement interpellé la préfecture de police et suivi l'évolution de la situation avec les militants qui nous transmettaient des informations.

Une répression syndicale insupportable, choisie par le gouvernement, en poursuivant nos camarades en lutte chez Goodyear et chez Air France.

Si après avoir « mouillé la chemise » pendant des années pour faire fonctionner une entreprise, l'une d'entre elle doit finir déchirée, c'est avant tout parce que ce sont des vies qui sont brisées du fait de licenciement abusifs ne prenant pas en compte le devenir des employés. C'est avant tout parce que dans ces entreprises, c'est par le dédain que sont traités les employés dans ces moments de crise.

Nous estimons ici les actes de nos camarades en lutte légitimes au regard de la colère qui est la leur et les soutenons avec nos partenaires syndicaux.

Derrière cela, il me semble évident que la stratégie de l'Etat, vise la démotivation et la fragmentation des organisations militantes, pour nourrir les intérêts d'une gestion sociale libérale. Une stratégie qui est révélatrice d'un échec total, si tant est qu'on ait pu y croire, du changement tant attendu après les années Sarkozy.

Nous devons tenir bon face aux reculs protectionnistes proposés par le gouvernement. La déchéance de Nationalité, c'est non !



Cette proposition n'est qu'un leurre permettant de cacher l'incapacité de l'Etat à investir sur l'humain dans les domaines économique et social. **C'est en se donnant les moyens du vivre ensemble avec des services publics structurant qu'on fait société. C'est en faisant reculer la relégation sociale qu'on fait société. C'est en favorisant le débat démocratique qu'on fait société.**

Pour tout cela, il semble évident que notre pays a besoin d'investir et sortir du carcan de l'austérité dans lequel les gouvernements successifs nous ont plongé. Et si ici nous avons répondu positivement à un appel du collectif 3A, c'est parce que dans notre histoire syndicale depuis la création de la FEN et à chacun de nos congrès, nous avons toujours refusé l'Austérité, nous sommes toujours convaincu que l'issue de la crise passe non pas par les restrictions et l'austérité, mais au contraire par la satisfaction des revendications populaires, nous sommes toujours convaincus que notre action passe par le soutien des initiatives de nos syndiqués dans les établissements et qu'elles constituent un point d'appui de nos interventions pour peser sur les négociations et freiner les dégradations choisies par l'Etat et que nous agissons toujours en totale indépendance avec les partis politiques.

Tout ceci est notre ADN syndical et nous inscrit dans une histoire où nos camarades de la « Section Fédérale des Retraités » doivent avoir toute leur place. Pour les rencontrer régulièrement, je tiens à les remercier ainsi que mes prédécesseurs pour leurs conseils avisés et compte sur eux pour poursuivre ensemble notre combat pour une société garante de plus de justice sociale.



C'est bien entendu sur notre histoire que nous nous appuyons pour construire au quotidien. Mais c'est aussi dans la perspective de futures échéances que nous devons faire avancer nos propositions. La prochaine échéance, et elle est de taille, sera la présidentielle de 2017, et le mouvement social doit prendre dès maintenant toute sa place dans le débat, et notre congrès doit être le socle de ce que nous y porterons.

Des questions se posent bien entendu à nous. Comment réagir face à la réorganisation de l'Etat ? Comment porter notre syndicalisme de transformation sociale ? Comment l'école et l'éducation permettent de faire vivre notre projet ?

C'est à ces questions qu'à travers l'étude des quatre thèmes nous devons répondre, afin de porter ensuite au congrès national les propositions qui auront été faites ici.

Mais c'est aussi avec vous que nous porterons dans chaque instance et dans la rue les mandats que nous aurons votés. Chacun d'entre nous sera bien entendu le porte-parole de nos luttes auprès de ses collègues pour faire en sorte que comme le 20 novembre 2014, notre mobilisation contraigne le gouvernement à un regard

attentif sur la Seine-Saint-Denis. Nos mobilisations sont observées de près et nous ne pouvons pas nous permettre des appels infructueux qui nous décrédibiliseraient. Il nous faut nous assurer de la participation de nos collègues, et proposer des formes de mobilisations différentes et novatrices, et ne pas se satisfaire uniquement de la journée « grève/manif » qui n'attire plus toujours les foules.



S'il nous faut nous dire ces choses aujourd'hui, c'est pour se rappeler que la FSU a depuis sa création, toujours fait le choix d'un syndicalisme de masse créant les rapports de force nécessaires, un syndicalisme revendicatif, de luttes, mais aussi porteur de propositions pour lutter contre l'exploitation et la société capitaliste, pour d'autres rapports entre le capital et le travail, pour un autre partage des richesses.

Nous ne pouvons tomber dans le piège des gouvernements sociaux démocrates qui conduisent les organisations syndicales à glisser vers des positions réformistes. Cette position qui est celle de la CFDT ou l'UNSA a beau être respectable, elle ne correspond pas à nos échanges porteurs de transformation sociale, ce qui ne veut pas non plus dire que nous ne portons aucun combat commun.

Il en est un qui m'est cher et pour lequel nous sommes souvent à l'initiative, il s'agit de la défense des bourses du travail, car chacun doit le savoir ici, si nous avons la chance dans ce département d'avoir ce lieu d'accueil, de conseil et d'organisation des luttes, ce n'est plus le cas dans un certain nombre de départements et de villes. Scrutin après scrutin, ce sont des subventions qui sont remises en cause et des lieux qui sont fermés, alors même que les besoins sont évidents. Les nouvelles mairies de droite et d'extrême droite asphyxient financièrement les organisations militantes pour mieux faire passer leurs idéologies basées sur l'isolement et l'intérêt individuel au profit des plus aisés. Nous ne pouvons que condamner cela et participer activement aux mobilisations comme en septembre dernier.

Vous l'avez compris, les attaques sont nombreuses et les enjeux sont importants pour les années à venir. Vous m'avez confié la responsabilité au mois de juin dernier de succéder à François Cochain que je remercie en votre nom pour son investissement depuis le dernier congrès. Nous devons construire ensemble et faire entendre nos revendications et propositions.

Il donc temps pour moi de passer la parole en nous souhaitant des échanges fructueux et constructifs.

Didier Broch

LA LOI EL KHOMRI, U

Tout faire pour ob

Depuis plusieurs années, le gouvernement français répond favorablement à l'offensive menée par le MEDEF qui porte le choix de la remise en cause du système social français, réclamant des baisses d'impôts et de cotisations sociales, et remettant en cause le droit du travail.

Ces choix seraient sensés répondre à une situation de crise économique dont il est nécessaire de rappeler qu'elle s'est instaurée par le fait d'avoir laissé les marchés financiers imposer des rentabilités excessives aux entreprises, laissé les banques spéculer sur les marchés au lieu de développer le crédit aux entreprises, avoir organisé la délocalisation de l'industrie, avoir accepté le démantèlement de la politique industrielle française. Force est de constater que malgré des dispositions déjà favorables aux entreprises ces dernières années, le MEDEF a fait le choix d'un chantage : ils ne créeront des emplois que si leurs exigences sont satisfaites.

Pourtant, les concessions sont déjà importantes avec entre autre **la baisse de 40 milliards des impôts et cotisations des entreprises, financée par une baisse des dépenses publiques, sans que cela n'ait fait reculer le chômage.**

Aujourd'hui, un nouveau pas est franchi, par le projet de réforme du droit du travail, qui sera présenté le 24 mars au Conseil des ministres.

Ce projet accepte les points forts de la campagne du patronat : c'est la lourdeur du Code du travail qui serait responsable du chômage ; il faudrait sécuriser les licenciements (c'est-à-dire les faciliter) ; il faudrait permettre à chaque entreprise de faire son propre droit.

Il s'agit bien d'une rupture majeure avec les principes de base qui vise à un affaiblissement sans précédent des rapports de force du salariat vis-à-vis du capital. Affaiblissement qui d'ailleurs ne cherche pas à se dissimuler : aucune véritable contrepartie n'étant proposée. **La stratégie est claire : sous prétexte de lutter contre le chômage, imposer aux salariés (globalement ou individuellement) de fortes baisses de salaire, des hausses de la durée du travail et la dégradation de leurs conditions de travail et de leur statut.**

Chacun le constate, ces propositions sont à incompatibles avec les valeurs que nous portons de protection, respect et développement de l'emploi et des salariés.

Le projet de loi El Khomri doit être abandonné, le rapport de force avec les entreprises doit garantir la protection des salariés.



Romani / Photoque du mouvement social

Décryptage du contenu de la loi :

Le point essentiel du projet est celui de l'inversion des normes.

Jusqu'à présent, le droit du travail était basé sur la hiérarchie des normes. En raison de la subordination des travailleurs, la loi les protégeait en affirmant la primauté de la loi sur les accords de branche, et des accords de branche sur les accords d'entreprise. Selon le principe de faveur, les accords d'entreprise et de branche ne pouvaient prévoir que des modalités plus favorables aux salariés que les règles d'ordre supérieur. Ainsi, **la loi empêchait les entreprises de trop utiliser le rapport de force face à des salariés en position de faiblesse. Le projet de loi, suite aux exigences du patronat, inverse cette hiérarchie.** Les accords d'entreprise pourront prévoir des dispositifs moins favorables aux salariés que les dispositions générales et que les accords de branche.

Pour faciliter la conclusion d'accords d'entreprise, le projet de loi introduit la possibilité de procéder à des référendums d'entreprise. Jusqu'à présent, un accord minoritaire (signé par des syndicats représentant plus de 30 % des voix) ne pouvait s'appliquer si les syndicats réunissant au moins 50 % des voix s'y opposaient. Désormais, les syndicats minoritaires, s'ils réunissent 30 % des voix, pourront le faire adopter à travers un référendum. On a vu comment fonctionne cette belle démocratie dans le cas Smart. Là, la proposition mise au vote (les syndicats représen-

UNE LOI DU MEDEF !

Obtenir son retrait !



tant plus de 50 % des salariés s'étant opposés à la proposition d'accord), consistait à accepter des baisses des salaires et un allongement de la durée du travail, sous la menace qu'en cas de refus l'usine serait fermée et les emplois supprimés. Une attaque insidieuse mais puissante est ainsi menée contre le dialogue social. En effet les employeurs sachant qu'ils peuvent désormais parvenir à leurs fins à travers des syndicats minoritaires vont perdre toute incitation à faire les concessions nécessaires pour obtenir l'accord des syndicats représentant la majorité des salariés. Ainsi, **le patronat pourra, via le chantage à l'emploi, des pressions et menaces diverses, réduire les salaires, augmenter la durée du travail, disloquer progressivement tous les avantages sociaux.**

Dans chaque entreprise, le patronat pourra essayer de faire passer son droit, avec ses règles en matière de temps de travail, de licenciements, de représentation des salariés, de remise en cause des salaires, etc. Les entreprises seront incitées à se concurrencer par le bas (en dégradant la situation des salariés), cela à l'intérieur même de chaque branche.

L'encadrement du pouvoir du juge est un autre changement majeur apporté par le projet de loi.

Conformément aux exigences du patronat, **les indemnités qui pourront être accordées par les prud'hommes en cas de licenciements abusifs seront plafonnées.** Jusqu'ici, le salarié était protégé : en cas de faute reconnue, le juge pouvait prononcer une indemnité compensant la totalité du préjudice subi. Le projet de loi inverse le rapport de force. C'est l'employeur désormais qui sera « sécurisé », même en cas de licenciement abusif. Une indemnité forfaitaire due par l'employeur en fonction de l'ancienneté du salarié a été fixée :

- ancienneté inférieure à 2 ans : 3 mois de salaire ;
- entre 2 et 5 ans : 6 mois de salaire ;
- entre 5 et 10 ans : 9 mois de salaire ;
- entre 10 et 20 ans : 12 mois de salaire ;
- d'au moins 20 ans : 15 mois de salaire.

Il devient économiquement optimal de violer la loi, par exemple de licencier un syndicaliste sous prétexte de licenciement économique, puisque le coût de l'infraction est limité.

Licenciements économiques:

Enfin, la définition du licenciement économique est précisée dans l'article 30 bis. Il sera légitime suite à « la baisse des commandes ou du chiffre d'affaires » si elle se produit pendant « plusieurs trimestres consécutifs », suite à des « pertes d'exploitation pendant plusieurs mois », suite à une « importante dégradation de la trésorerie », mais aussi suite à des « mutations technologiques » ou même une « réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité ».

Les difficultés économiques d'une entreprise appartenant à un groupe seront estimées sur une base nationale, de sorte qu'un groupe international prospère sera toujours légitime à licencier des salariés d'une entreprise française.

Les acquis sociaux remis à zéro tous les cinq ans.

Aujourd'hui, les conventions et accords collectifs sont négociés le plus souvent sans limite de durée, ce qui assure une stabilité des acquis sociaux. Avec le projet de loi, ils seraient forcément à durée limitée : l'accord déterminera lui-même sa durée de validité, à défaut ce sera cinq ans, ce qui obligera à tout revoir à intervalles réguliers alors que le rapport des forces est défavorable aux salariés.

De plus, si aucun accord ne prend le relais, les salariés ne garderont pas les « avantages individuels acquis » comme aujourd'hui. Seule la rémunération moyenne de l'année écoulée resterait acquise, **pas d'autres types d'avantages comme des congés supplémentaires par exemple.**



13 mars : 1,3 million de signataires
Continuons de signer et faire signer:
<https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci>

Les malades du travail licenciés plus vite et « pour moins cher ».

Le projet de loi lamaine le système de médecine du travail dans le secteur privé. La plupart des salariés ne bénéficieraient plus de visite médicale d'embauche et le suivi régulier pourrait être encore plus espacé qu'aujourd'hui.

Quant aux salariés ayant des problèmes de santé, le médecin du travail devra les déclarer « inaptes » dès qu'ils ne pourront plus tenir leur poste de travail, et l'employeur pourra les licencier après leur avoir proposé un seul poste de reclassement.

Aujourd'hui, l'employeur qui ne respecte pas la procédure du licenciement pour inaptitude peut être condamné à verser 12 mois de salaire à son ex-employé malade. **Le projet de loi divise le prix par deux : 6 mois de salaire.**

Les heures supplémentaires faiblement compensées

Le temps de travail est le terrain d'expérimentation du renversement de la hiérarchie des normes. Avec ce projet de loi, l'accord d'entreprise pourrait fixer les règles sans être bridé par les accords de branche ni par la loi.

Pour le taux de majoration des heures supplémentaires, aujourd'hui l'accord de branche s'impose aux entreprises du secteur. Demain, un accord d'entreprise pourra librement fixer le taux de majoration, avec un plancher de 10 %, le verrou de l'accord de branche saute. Ce n'est qu'à défaut de tout accord collectif que la loi s'appliquerait comme aujourd'hui : 25 % pour les huit premières heures supplémentaires, 50 % pour les suivantes. Les employeurs vont vite négocier.

Des journées et des semaines de travail à rallonge

Officiellement, la durée légale du temps de travail reste à 35 heures, mais les employeurs auraient plus de flexibilité pour imposer aux salariés des périodes « hautes » de travail.

La durée maximale quotidienne resterait à 10 heures comme aujourd'hui, mais un accord collectif pourrait relever le curseur à 12 heures.

La durée hebdomadaire resterait limitée à 48 heures et à 44 heures en moyenne sur quatre mois (contre trois mois aujourd'hui), mais un accord pourrait pousser jusqu'à 46 heures de travail pendant quatre mois.

Le temps de travail des apprentis mineurs, au-

jourd'hui limité à 8 heures par jour et 35 heures par semaine, pourrait aller jusqu'à 10 heures par jour et 40 heures hebdomadaires.

On revient progressivement au 19^{ème} siècle et aux conditions de travail qui ont engendré la naissance du syndicalisme....



Romani / Photoque du mouvement social

Une flexibilité du travail étalée sur trois ans

La modulation permet à l'employeur de comptabiliser le temps de travail non pas chaque semaine, mais en moyenne sur une période plus longue.

Les salariés subissent donc des périodes hautes de travail, suivies de périodes basses, en fonction des impératifs de production décidés par l'employeur.

La santé s'en ressent, mais aussi le porte-monnaie puisque les heures supplémentaires ne sont payées qu'à la fin de la période de référence. Aujourd'hui, la modulation mise en place par l'employeur est possible sur un mois seulement, avec le projet de loi, on passerait à quatre mois. Avec un accord collectif, la période de référence maximale aujourd'hui est d'une année, demain cela pourrait être trois années.

Une telle attaque contre les salariés du secteur privé si elle devait se concrétiser ne resterait pas sans lendemain pour les droits des salariés des fonctions publiques.

Si un tel recul s'opérait dans le secteur privé, très rapidement la fonction publique serait présentée comme un système « dépassé » assurant trop de protection pour les salariés.

Didier Broch

POURQUOI LE SNUASFP-FSU 93 S'ENGAGE DANS L'INTERSYNDICALE DES EGATS 93 ?

L'attaque du secteur social orchestrée par la « gauche ».

A vons-nous espéré du changement ? De surprise en surprise les travailleurs sociaux qui espéraient la reconnaissance de leur diplôme à leur juste valeur (revendication de longue date et engagement de campagne de F. Hollande) ont de quoi être en colère face aux attaques faites à leur profession. Maintenant que le gouvernement approche de la fin de sa mandature, le projet de société qu'il porte apparaît clairement. En plus des attaques faites au code du travail, à l'emploi, aux libertés individuelles, au système de santé et aux services publics en général, voilà un autre moyen d'asphyxier un pan de la population : en acculant les professionnel(le)s qui interviennent auprès d'elle.

En janvier 2013, le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est présenté. Ses travaux ont pointé la question du travail social, des professionnelles de la filière et des besoins sociaux grandissants. Parmi les conclusions phares, la nécessaire transformation des professions du champ social. La démission politique face aux mécanismes économiques qui fabriquent la grande pauvreté étant actée, il convient donc que les professionnel(le)s du travail social s'adaptent de gré ou de force !

Les assises territoriales du travail social sont alors lancées par le ministère des affaires sociales.

Il fut alors assez difficile d'appréhender, la méthode de ce qui s'est révélé être un simulacre de concertation. Les organisations syndicales et les professionnel(le)s ont investi et tenté d'empêcher ces assises.

Dans le même temps, la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC), réunie le 20 décembre 2013, est mandatée pour travailler à la réarchitecture des diplômes en travail social. Dès le 12 décembre 2014 à Paris, les travailleurs sociaux et les étudiants se mobilisent pour réclamer l'arrêt de la refonte des diplômes. Face à toutes ces agitations, le premier ministre mandate Brigitte Bourguignon, députée du Pas-de-Calais. Elle fait la synthèse des travaux entrepris et auditionne les mécontents. Malgré les mobilisations, la refonte des formations est en marche avec la validation le 25 juin 2015 de la refonte des diplômes de niveau V par le CPC.

Le 2 septembre 2015, B. Bourguignon présente son rapport en présence de M. Valls, M. Touraine, M. Lebranchu et S. Neuville au Ministère des Affaires sociales : 17 des 23 propositions de ce rapport portent de manière inquiétante sur la formation des travailleurs sociaux et illustre la marchandisation du travail social.



Le 21 octobre, le plan d'action, déclinant les modalités de mise en œuvre, est présenté en conseil des ministres par M. Touraine.

Le SNUASFP FSU déplore l'absence de propositions tangibles permettant une amélioration de la situation des personnes les plus fragiles. Car c'est en luttant contre les mécanismes macro-économiques d'exclusion avec des politiques publiques fortes que notre société pourra poursuivre son progrès.

Notre réponse : Les états généraux alternatifs du travail social (EGATS)

Le 16 octobre 2015, 250 travailleurs sociaux, formateurs et étudiants se réunissent à Paris à l'appel des organisations syndicales et du collectif Avenir Educ. Ils s'informent, échangent, débattent autour de trois thématiques : Formations, métiers et statuts ; Décentralisation : gouvernance et compétence ; Entre travail social, intervention sociale et lien social. C'est le lancement des Etats généraux alternatifs du travail social (EGATS) menés avec et pour les professionnel(le)s, pour un travail social de qualité auprès des publics qu'ils et elles accompagnent.

Le 28 Janvier 2016, à la bourse du travail de Bobigny, s'est tenue une assemblée générale interprofessionnelle des secteurs public et privé du social. 150 participants ont répondu présents, livrant beaucoup de témoignages et d'échanges. Malgré l'heure tardive, aucun départ précipité n'eut lieu. L'idée de faire converger les luttes et de construire un plan de rattrapage pour le secteur social en Seine-Saint-Denis fait dorénavant son chemin.

Sur l'ensemble du territoire français les EGATS locaux se mettent en place.

**Dans notre département,
la prochaine date :
Les EGATS 93 se dérouleront
le 05 avril toute la journée
à la bourse du travail de Bobigny**

Ingrid Chateau

LE POINT SUR LA SITUATION A LA FGR-FP

Une vie revendicative existe au moment de la retraite...

Pour une FGR-FP pluraliste, unitaire, combative...

La décision d'UNSA de se désaffilier de la FGR-FP, association syndicale pluraliste des retraité.e.s de la fonction publique, intervient au moment où les attaques contre le code du travail, le statut de la fonction publique se précisent, où la non revalorisation des pensions mettent dans la rue des dizaines de milliers de retraités (manifestations en octobre 2015, en mars 2016).

Deux anciens secrétaires généraux, pour donner la légitimité à ceux de l'UNSA qui le souhaitent de continuer à participer à l'activité de la FGR-FP de façon collective, viennent de créer une association : l'ARFEN (association des retraités fonctionnaires de l'éducation nationale).

La commission exécutive extraordinaire du 2 mars 2016 a exprimé, après les interventions des délégués régionaux, des élus et des représentants syndicaux, la volonté quasi unanime de poursuivre l'activité de la FGR-FP, elle a voté l'affiliation de l'ARFEN à la FGR-FP et pris les dispositions pour assurer le congrès de CAEN de juin 2016.

MENACES SUR LES MUTUELLES À BUT NON LUCRATIF

Extrait du bulletin départemental (93) de la FGR-FP

Adossées à la Sécurité Sociale depuis 1945, ces mutuelles ont contribué à la construction de la protection sociale en France.

Aujourd'hui, elles sont confrontées à des difficultés dues aux orientations de la politique européenne et française :

- les reculs imposés à la Sécurité Sociale dans la prise en charge des soins courants entraînent des dépenses nouvelles pour compenser les insuffisances de l'assurance maladie obligatoire et assurer les remboursements,

- les politiques libérales européennes soumettent les mutuelles et les assurances privées à but lucratif aux mêmes règles comptables et financières (contraintes de solvabilité, taxes élevées),

- la concurrence des organismes privés peu soucieux de solidarité, dont la stratégie commerciale consiste à attirer les « clients » en diversifiant les « offres » (contrats à protection limitée mais à des prix attractifs pour les jeunes, possibilité de remboursement de dépassements d'honoraires...)

En fait de « libre choix » parmi une pluralité d'offres et de prestations supposées répondre aux besoins de chacun, les diverses options des assurances complémentaires et leurs différents tarifs - qui ne tiennent pas compte des revenus - créent davantage d'inégalités de couverture santé.

Viennent maintenant s'ajouter les conséquences de l'Accord National Interprofessionnel signé en 2013 entre le patronat et les syndicats CFDT, CGC et CFTC.

A la suite de l'ANI, la loi a rendu la complémentaire santé obligatoire dans les entreprises privées à partir du 1er janvier 2016. Les employeurs doivent

la financer à 50%, en bénéficiant d'aides publiques (évaluées à près de 5 milliards d'euros).

Les mutuelles vont perdre des adhérents dans la tranche des 20-60 ans :

- les salarié(e)s couvert(e)s auparavant individuellement par une mutuelle vont passer au contrat collectif de leur entreprise, peut-être avec leurs ayants droit.

- des fonctionnaires risquent de quitter leur mutuelle parce qu'ils pourront être couverts par la complémentaire de leur conjoint(e).

Cette mesure, présentée comme un progrès pour les salariés, vient en fait consacrer le recul de la Sécurité Sociale : une partie de l'assurance maladie obligatoire est abandonnée au secteur privé et au choix des employeurs.

Devant ces menaces, les mutuelles s'adaptent, augmentent les cotisations, diversifient leurs offres, tentent de se rapprocher, voire de fusionner.

Mais force est de constater que le mouvement mutualiste n'a pas engagé l'action unitaire souhaitée par la FGR-FP.

Tout en déplorant les reculs de l'assurance maladie, elles dérivent petit à petit vers l'assurantiel, accompagnent les régressions, le développement des inégalités d'accès aux soins et la privatisation du système de santé.

Face aux assurances privées, les mutuelles doivent réaffirmer les fondements du mouvement mutualiste : solidarité et entraide, prise en compte du revenu dans la cotisation, proximité, gestion démocratique...

Afin d'améliorer réellement la couverture santé de l'ensemble de la population, nous devons agir pour renforcer le régime obligatoire de la Sécurité Sociale, solidaire et universel, avec un objectif de remboursement à 100 %.

PETITE HISTOIRE DE LA FGR-FP : L'UNITÉ PRÉSERVÉE MALGRÉ LES SCISSIONS DANS LE SYNDICALISME DES ACTIFS

La FGR-FP est née en 1936. Elle a été créée par une militante du Syndicat national des instituteurs et de la Fédération générale des fonctionnaires, Marthe Pichorel, connue également pour ses engagements féministes. Elle regroupe des syndicats affiliés ainsi que des adhérents directs. À l'époque, le code des pensions, voté en 1924, n'était toujours pas appliqué intégralement. Il était même remis en cause périodiquement. En accord avec la Fédération générale des fonctionnaires, les retraités ont jugé nécessaire de constituer une Fédération générale des retraités. Interdite par le gouvernement de Vichy, elle a poursuivi ses activités dans la clandestinité et s'est reconstituée en 1944. La FGR-FP a participé activement aux luttes menées en faveur des retraités en collaboration étroite avec les fédérations de fonctionnaires.

1948 : Scission de la CGT, les enseignants choisissent l'autonomie (FEN). La FGR-FP reste unie.

1992 : Les directions de la FEN et du SNI (devenus UNSA Éducation et Syndicat des Enseignants) excluent le SNES et le SNEP qui créent alors une nouvelle fédération, la FSU. Le SNES fait le pari de maintenir l'unité syndicale pour les retraités et de convaincre la direction de la FGR d'accepter un partage des respon-

sabilités entre majorité (UNSA) et minorité (en particulier FSU).

Depuis les années 2000 : Jacques Maurice, élu secrétaire général en 1999, puis Annick Merlen qui lui a succédé ont progressivement accepté ce partage et ont fait en sorte que des militants de syndicats nationaux de la FSU accèdent à des responsabilités. Les effectifs dans les syndicats de la FSU dépassent progressivement ceux inscrits dans des syndicats de l'UNSA.

En 2014, dernière donnée disponible, 42,1 % des adhérents étaient syndiqués à la FSU contre 36,5 % pour l'UNSA, 3,9 % pour Solidaires, 2,9 % pour FO. Près de 13 % sont des adhérents directs. Mais les représentants FSU restent minoritaires à la commission exécutive nationale et parmi les secrétaires départementaux et délégués régionaux. Au congrès de Poitiers (2014), Annick Merlen, secrétaire générale, constatant que les effectifs de la FSU sont les plus nombreux, a considéré qu'il revenait à celle-ci d'assurer le secrétariat général (Michel Salingue du SNUipp) dans un bureau comprenant deux UNSA, et deux FSU.

Janvier 2016 : Le SE-UNSA prend la décision de se retirer de la FGR à compter du 1er janvier 2016.

QU'EST-CE QUE LA FGR-FP ?

UNE ASSOCIATION... SYNDICALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

La FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique) est une association nationale, regroupant plus de 47 000 pensionnés des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ainsi que leurs veufs ou veuves. Deux canaux d'adhésions existent depuis l'origine :

- celui de ses syndicats de fonctionnaires affiliés à la FGR-FP. Par exemple, un retraité syndiqué au SNES-FSU, au SNUipp-FSU, au SNEP-FSU bénéficie automatiquement de l'adhésion à la FGR, la cotisation étant comprise dans sa cotisation syndicale ;

- celui des adhésions individuelles auprès des sections départementales. Ils ou elles peuvent être élu-e-s à toutes les responsabilités départementales ou régionales.

UNE CONFIGURATION ORIGINALE

La FGR a le statut d'association, mais regroupe essentiellement des syndicats. Entre deux congrès, la FGR-FP est administrée par une Commission exécutive nationale (CEN) composée de seize délégués nationaux (élus au congrès), vingt-deux délégués régionaux et de quatre délégués des syndicats les plus importants, c'est-à-dire le SE-UNSA (15 063 adhérents en 2014), le SNUipp-FSU (9 015), le SNES-FSU (7 642) et Solidaires Finances Publiques (1 815).

Le bureau élu par la CEN est composé actuellement de quatre membres (deux UNSA et deux FSU), dont Bénédicte Vrain du SNES-FSU, et présidé par un secrétaire général (depuis 2014 : Michel Salingue du SNUipp-FSU).

La FGR est représentée dans chaque département par une section administrée par une commission exécutive élue en assemblée générale des adhérents. Chaque section comprend les adhérents syndiqués résidant dans le département et les adhérents individuels du département. La revue, Le Courrier du Retraité, paraît huit fois par an.

La motion revendicative est proposée au congrès après amendements des sections départementales. Elle intègre différents chapitres : place des retraités dans la société, retraites de la Fonction publique, protection sociale, fiscalité. Ces chapitres sont préparés par des groupes de travail qui suivent ces dossiers et sont constitués de membres de la CE nationale, de membres désignés par les syndicats et les sections départementales.

EN LIAISON AVEC LES SYNDICATS DE RETRAITÉS

La FGR-FP participe aux travaux et aux actions de l'inter-UCR, réunion des unions confédérales de retraités (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA) à laquelle la FSU et Solidaires ne participent pas du fait de l'opposition de la CFDT.

Elle est dans le «groupe des neuf» (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraité-e-s FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA) créé en 2014 afin de pallier la paralysie de l'inter-UCR pour impulser des actions pour la défense des retraités.

Josiane Souchet

8^{ème} CONGRES DE LA FSU

DES MANDATS POUR AGIR

Notre congrès national a été riche de débats fédéraux, et tous les militants et les syndicats de la FSU peuvent maintenant puiser dans ce nouveau corpus de textes communs pour construire interventions et mobilisations à tous les niveaux !

Les textes du thème 1 s'attellent à ce «véritable enjeu de société : faire le pari qu'à travers une école qui rompt avec la sélection et la compétition, s'imposera une société construite sur des valeurs de solidarité et de coopération».

La loi de refondation de l'école a été analysée et la FSU constate que «certains principes ont été réaffirmés (éducabilité de tous, scolarisation des moins de trois ans, RASED, PDMQDC, éducation prioritaire, formation initiale, re-création de postes...) et marquent une différence avec la politique du gouvernement précédent.» Dans le même temps, « pour la FSU, la loi de refondation n'opère pas de rupture avec les dynamiques de production des inégalités scolaires ». **A ce titre, c'est toute la fédération qui a exprimé son refus de la réforme du collège.**

Dans le chapitre sur la formation notamment, **la FSU de Seine-Saint-Denis a été force de proposition sur le problème de la crise du recrutement, en contribuant à faire évoluer les mandats fédéraux sur les pré-recrutements, revendiqués maintenant « dès la L1 et à tous les niveaux des cursus universitaires ».**

Le thème 2 : « la fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne », **et le thème 3** : « transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique », sont sous-tendus par le même principe, affirmé par la FSU, la **nécessité absolue de partage des richesses produites**. «Les coupes budgétaires, postulat de la pensée néolibérale, affaiblissent l'Etat social et ses capacités redistributives creusant ainsi les inégalités sociales, territoriales, climatiques... Les mobilisations que la FSU s'engage à construire visent à défendre et renforcer les services publics dont l'essence est « de contribuer à la cohésion et à la justice sociale par la redistribution des richesses ».

La FSU dénonce la réforme territoriale engagée. « Le besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de définir un maillage permettant à la fois le développement des services publics alliant cadrage national et véritable proximité, mais aussi résistant à la concurrence, aux groupes de pression et aux clientélismes, aurait dû être l'axe fort d'une telle réforme ». L'objectif politique de cette réforme est au contraire de « restreindre les dépenses publiques, d'y faire participer les collectivités territoriales en les insérant dans une logique de compétition et de rogner encore davantage le rôle de l'Etat ». **Il y a urgence à imposer d'autres orientations**, car cette administration territoriale « à la carte » se met en place aussi bien au détriment de l'égalité d'accès des usager-es aux services publics qu'au détriment des agents



: dans les services départementaux et régionaux de l'Etat, reclassements et reconversions sont à l'ordre du jour, avec 10700 gent-es susceptibles d'être concerné-es par une mobilité fonctionnelle ou géographique.

Pour la FSU, « la transition écologique doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail et d'encourager la réappropriation sociale de la question énergétique, plutôt que de renforcer les logiques du capital. De même, la reconversion nécessaire des métiers doit être l'occasion d'un renforcement de la démocratie sociale en permettant aux salarié-es et à leurs organisations de participer à la définition des besoins et des conditions de formation. Les politiques de sobriété doivent être guidées par un principe de justice sociale et de réduction des inégalités. Pour que le processus de transition soit soutenu par la majorité de la population, il faut rompre avec l'idée que la transition écologique serait synonyme de régression sociale. Elle peut au contraire représenter un véritable progrès humain en permettant, via une meilleure répartition des ressources, la satisfaction des besoins essentiels de toutes et tous. »

Ces objectifs nous donnent des axes forts en termes de mobilisations à construire. Pour la FSU, c'est aussi parce qu'il y a un lien entre l'urgence climatique et la logique de l'austérité, parce que le TAFTA et les autres accords de libre-échange sont contraires aux politiques écologiques, sociales et économiques durables, parce que les banques détournent vers les paradis fiscaux l'argent nécessaire à la transition écologique et sociale, que la question des alternatives aux politiques d'austérité se pose avec urgence.

Le thème 4 a été l'occasion pour les militants réunis au congrès du Mans de travailler sur la question du développement et de l'évolution du syndicalisme. Comment, dans un contexte de mise en concurrence des salarié-es entre eux et d'atomisation des collectifs de travail, impulser des mouvements à vocation majoritaire capables de rassembler pour gagner ?

Interventions en tribune

Féminisation et rajeunissement

Nous tenons à dire que la manière dont les débats se sont déroulés sont symptomatiques de la situation actuelle. Nous voyons d'abord que seules des femmes sont inscrites sur cette partie, et dans la commission, on a pu voir qu'une seule tendance était investie sur cette question. Il est clair pour nous que tant que les hommes, l'ensemble des SN et des tendances n'admettront pas qu'ils ne se sont pas encore saisis de cette question, nos mandats resteront de belles idées sans réalisation concrète. Nous ne pourrions pas affronter tous les sous-entendus, tous les héritages sociaux, psychologiques et culturels qui sont présents dans nos inconscients, et qui sont terriblement difficiles à combattre. Il est d'ailleurs intéressant de dire que les mandats de la FSU 93, que nous avons faits intégrer, était déjà les nôtres il y a trois ans, et que nous n'avons pas pu avancer non plus dans notre congrès départemental pour aller vers des règles plus contraignantes.

D'autre part, si nous voyons l'objectif, nous déplorons le choix de séparer les parties rajeunissement et féminisation. Pour nous, la collégialité permettrait d'agir sur plusieurs leviers. Il nous semble primordial que les hommes comprennent que l'avancée des droits des femmes dans la fédération leur bénéficiera aussi. »

Mathieu Logotheis

Pré-recrutement :

« La crise du recrutement a pour principale origine le déclassement de nos métiers. Mais le problème de l'impossibilité pour les familles populaires de financer les études des jeunes jusqu'aux concours de l'enseignement doit aussi trouver des solutions fortes.

Lors de son congrès, la FSU 93 a travaillé à préciser les revendications fédérales sur le pré-recrutement. Cela était d'autant plus nécessaire que le M1 en alternance, expérimenté cette année dans les académies de Créteil et de Guyane en lieu et place de vrais pré-recrutements, permet d'utiliser les étudiants comme moyens de remplacement pendant un tiers de leur temps, et ne leur offre que 50% du volume de formation du M1. La FSU s'opposera d'autant mieux à la généralisation de ce M1 en alternance, qu'elle portera fortement la revendication de pré-recrutements massifs d'élèves-professeurs dès l'année prochaine.

La FSU 93 est très satisfaite que le congrès national de la FSU ait décidé d'intégrer nos propositions. Pré-recrutements dès la L1 et à tous les niveaux de la L1 au M1, nombre important de pré-recrutements contingentés, travail programmé de la FSU sur les modalités de pré-recrutements avec la perspective des concours... La FSU se donne les moyens de peser réellement sur la crise du recrutement.

La FSU de Seine-Saint-Denis propose maintenant que notre revendication du pré-recrutement fasse l'objet d'une campagne fédérale nationale offensive en direction du ministère, mais aussi de popularisation en direction de nos collègues et de l'opinion publique. Les pré-recrutements, qui peuvent concerner toutes les académies au-delà des académies déficitaires, nous permettent de dépasser les difficultés de la mastérisation. Avec une campagne mettant en avant l'opportunité de démocratiser le métier d'enseignant, d'offrir des possibilités d'emploi à de très nombreux jeunes, la FSU apparaîtrait comme force de proposition dynamique dans un contexte politique qui offre si peu de perspectives. »

Didier Broch

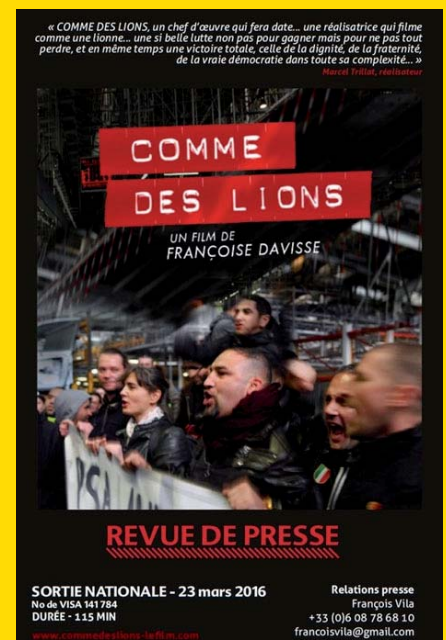
«COMME DES LIONS» de Françoise Davisse

**JEUDI 24 MARS 2016 à 20H30
au cinéma Le Méliès à Montreuil**

Projection suivie d'un débat avec la réalisatrice Françoise Davisse
Avec le soutien des Amis de L'Humanité, de l'UD CGT 93 et de la FSU 93

Un grand film d'aventure, où chacun avance ses pions». «Comme des lions» plonge le spectateur au cœur de deux ans d'engagement de salariés de PSA Aulnay contre la fermeture de leur usine qui employait plus de 3 000 personnes dont près de 400 intérimaires. Des immigrés, des enfants d'immigrés, des militants, bref des ouvriers du 93 se sont découverts experts et décideurs. Ces salariés ont mis à jour les mensonges de la direction, les faux prétextes, les promesses sans garanties, les raisons de la faiblesse de l'État. Bien sûr ils n'ont pas « gagné ». Mais peut-être faut-il arrêter de tout penser en terme de « gain ». La vie est faite d'expériences, de risques, d'aventure et de fierté. Et là, ces deux ans sont une tranche de vie exceptionnelle. Un moment d'intelligence collective, de démocratie et de révélations.

Découvrez et partagez la bande-annonce sur :
www.vimeo.com/154476126 - www.commedeslions-lefilm.com -
www.facebook.com/onsebatracommedeslions



JEUNES
ENSEIGNANTS



POUR VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
ET VOTRE PRÉVOYANCE, **CUMULEZ**
LES AVANTAGES.

- 20%
POUR LES MOINS DE 30 ANS

0€
À AVANCER

**3 MOIS
OFFERTS****

— **Crédit Mutuel** —

Enseignant

**CRÉDIT MUTUEL BANQUE ET ASSURANCE ÎLE-DE-FRANCE
ANTONY - BOISY - DEFIAT - GRÈVE - MONTROUGE
MELUN - PARIS-ODDONS LAITE PARIS-BANLIEUES
PARIS LA DÉFENSE - SEINE - NOUVELLES**

0 800 000 909 www.creditmutuel.fr

* Le cumul des avantages s'applique aux complémentaires santé et prévoyance. L'offre est réservée aux enseignants titulaires ou contractuels en France. Les modalités de l'offre sont détaillées dans le prospectus de souscription. ** Offre réservée aux enseignants titulaires ou contractuels en France. L'offre est réservée aux complémentaires santé et prévoyance. Les modalités de l'offre sont détaillées dans le prospectus de souscription.